

## Édition Nationale

### Le fait du mois :

#### La CFE-CGC exerce son droit d'opposition, pour que la GPEC ne s'applique pas en l'état!

En ouvrant les négociations de l'accord sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, la direction voulait imposer un texte qui, entre autres :

- ✚ Rendait le salarié responsable de la réussite - ou de l'échec - de son évolution professionnelle ou de son reclassement suite à la suppression de poste,

- ✚ Subordonnait en même temps toute mesure de formation, de mobilité ou d'évolution professionnelle à la validation du manager de proximité,

- ✚ Étendait le bassin d'emploi, en cas de mobilité, à la France entière, sans garantie de durée dans le poste proposé.

Cet accord permettait donc à la direction d'imposer sans contrôle les 10 000 mobilités et les 22 000 départs annoncés, au détriment de l'intérêt particulier ou familial du personnel concerné.

Malgré cela, l'accord GPEC a été signé le 19 avril 2006 par une seule organisation syndicale représentant 6.6% en audience électorale.

**Heureusement, 3 organisations syndicales (CFE-CGC, SUD, CGT) représentant 59.6 % en audience électorale ont déposé un droit d'opposition.**

Ainsi, pour la CFE CGC conformément à ce que stipule le code du travail, l'accord est réputé non écrit et il a été demandé à Didier LOMBARD de préciser ses intentions.

À l'heure où nous écrivons, la direction ne s'est toujours pas manifestée, **mais rappelons que normalement, cet accord ne peut pas être appliqué en l'état !**

#### Alors, maintenant ?

Formations, mobilités, évolutions de carrière devraient être régies par les règles de gestion présentées le 24 avril, pour avis, au CCE (Comité Central d'Entreprise) par lesquelles.

- ✚ la mobilité des collaborateurs de niveau A à D bis ne devra s'effectuer que dans le bassin d'emploi de leur DR

- ✚ Un chef de projet sera nommé dans chaque entité pour veiller au bon déroulement des redéploiements.

- ✚ **Et surtout ces règles de gestion n'ayant pas force de loi, le personnel pourra s'opposer aux mesures arbitraires qui seraient prises par des managers peu scrupuleux : blocages injustifiés de mobilités ou d'évolutions professionnelles, suppressions de poste sans propositions de réemploi...**

**La CFE-CGC sera vigilante pour faire respecter les droits du personnel : Contactez vos délégués ou responsables syndicaux si vous êtes témoins ou victimes de discriminations lors des réorganisations en cours.**

## INFO Groupe

### L'intégration FTT se met trop doucement en place!

Après un début quelque peu poussif le processus d'intégration de la filiale France Télécom Terminaux au sein de FT SA prend son rythme de croisière.

Les concertations, au sein des commissions mixtes FTT/FT d'une part et d'autre part dans le cadre des négociations paritaires de FTT SA, ont porté sur les Instances Représentatives du Personnel, l'intéressement, le maintien du net à net, le processus d'intégration des fonctionnaires détachés, le processus d'harmonisation de l'organisation et réduction du temps de travail entre FTT SA et FT SA et sur la mise en œuvre d'un accord d'adaptation préalable à la fusion.

Salariés de France Télécom Terminaux, **Pascal Mériaux**, votre Délégué Syndical se tient à votre disposition pour répondre à vos questions sur les travaux et négociations en cours, dont une synthèse est également disponible sur les sites mentionnés en bas de page.

## INFO Régions

la CFE-CGC poursuit son Tour de France (déjà Lyon, Lille, Bordeaux et bientôt Lannion) et suscite enthousiasme et adhésion à chacun de ses déplacements.

En cette période difficile, ces rencontres sont l'occasion pour vous, pour nous d'avancer tous ensemble vers plus de justice et de protection sociales, de faire fi de l'immobilisme et de la nostalgie de l'avant, pour au contraire participer activement à la promotion de notre entreprise et à la mise en avant de l'atout indiscutable que la richesse et la valeur de ses hommes représentent.

Le succès est au rendez-vous !. Le nombre de sympathisants en province a été multiplié par 5 depuis le début de l'année 2006. L'implication sans faille de chacun des militants pour vous informer et vous défendre, la mise à disposition d'outils d'information variés et régulièrement actualisés, montre que la CFE-CGC dispose d'une capacité renforcée pour vous représenter.

Alors n'attendez plus, pour construire ensemble une entreprise plus juste, plus humaine et plus solidaire, rejoignez-nous!

**Régis Garreau**

## Réorganisations, ce qui va vous arriver...

Demain, la direction dira au revoir à une personne sur 5 !

✚ **Pourquoi la réorganisation des activités France ?**

► Officiellement, lors des diverses présentations faites aux Comité Groupe et Comité Central d'Entreprise, « les évolutions technologiques, concurrentielles et réglementaires de plus en plus rapides » en sont une première cause, qui obligent à accélérer la mise en place de NEXt et corrélativement la création de « directions pays ».

**Il est vrai que, de longue date, le Régulateur (l'ARCEP), en fervent défenseur du libéralisme, organise la destruction du monopole France Télécom sur le fixe et veut faire baisser ses parts de marché en dessous de la barre des 50%.**

► **Un des palliatifs** pour compenser cette perte autoritaire, eut été une augmentation inversement proportionnelle du CA ! **Mais on a vu dans notre précédent numéro, combien cet objectif est compliqué à atteindre**, tant la convergence, élément clé de la croissance par la maximisation de l'usage est difficile à mettre rapidement en œuvre.

► **Une autre réponse eut été de maintenir une qualité de service, une performance technologique et une compréhension des besoins de nos clients** telles que ces derniers aient le moins de raisons possibles d'aller voir ailleurs. Las, l'énergie que nos dirigeants ont mise à défendre leur pré carré personnel, ils ne l'ont pas dépensée à avoir la réactivité nécessaire pour contrer la concurrence.

► Il leur resterait bien la solution de facilité, dite « position du challenger » mais les contraintes réglementaires nous l'interdisent le plus souvent. **Et voilà pourquoi France Télécom est « obligée » de s'implanter sur les seuls nouveaux marchés où la concurrence est déjà bien installée, ce qui l'autorise alors à « casser les prix ».** Ainsi, fin 2006, 40 % du CA se fera à l'international obligeant à une réorganisation qui tienne compte, par pays, des diversités de règlements, modes de distribution (cf. l'acquisition d'Amena) et autres pratiques.

**On peut malgré tout s'interroger sur le nombre** relativement réduit de dirigeants internationaux dans une entreprise qui va réaliser presque la moitié de son chiffre d'affaire à l'international. Les dirigeants seraient-ils plus attentifs à la défense de leurs prérogatives plutôt que celles de leurs personnels ?

✚ **2ème élément d'explication à cette réorganisation**, où l'on reparle des 22 000 suppressions de postes. Rappelons en effet l'engagement pris par Didier Lombard de passer la masse salariale de **37% à 36.5% du CA** d'ici 2008.

Pour arriver à cette réduction, que prône la politique à courte vue de satisfaction immédiate des actionnaires, il y a certes des réductions nettes ou suppressions de postes mais il y a aussi l'externalisation possible, en dehors de l'entreprise, des métiers qui lui coûtent « cher ». **Les autres groupes le font**, qui nous confient tout ou partie de la gestion de leurs télécoms !

**Pourquoi pas nous ? Pourquoi ne pas nous « libérer »** de services tels que les centres d'appels, le traitement de la paye, les installations chez le client sans délocalisation et respect du droit du travail à l'inverse de Constructel qui pour l'installation des poteaux téléphoniques emploie des salariés portugais au-dessous du SMIC !)...

✚ **3ème élément d'éclairage. France Télécom**, sous la pression (qu'elle a acceptée) des marchés financiers, a globalement abandonné sa mission de service public pour se concentrer sur les pôles qui « rapportent du cash » et de rapides profits. Dans le même temps, sur le marché français, l'ADSL arrive en phase de maturité. Ainsi, la réduction des effectifs va obligatoirement s'accompagner du redéploiement des personnels issus du technique vers les métiers de la vente et du commercial. **Une remise en cause douloureuse du métier de ces populations, en situation de mobilité forcée !**

**Bref, quelles qu'en soient les raisons plus ou moins vraies, avouables et clairement identifiées la réalité de la réorganisation va provoquer :**

✚ **La séparation des activités dites corporate** de politique générale, de planification stratégique... **des activités opérationnelles et support** du marché France, activités dont le regroupement doit non seulement permettre la « clarification et l'amélioration de l'efficacité des rôles de chacun » mais également leur **dé-doublonnage**. Et le pilotage des fonctions RH, contrôle de gestion, juridique et communication interne sera centralisé.

Chargées « d'optimiser la mise sur le marché des offres » trois nouvelles Directions marketing seront créées : **Le Pilotage commercial**, intégrant enfin une fonction connaissance client, contrôlera le pilotage de toutes les offres en France. **La Communication commerciale et sponsoring** définira et mettra en œuvre l'ensemble des actions de communication vers les clients, en cohérence avec les actions définies au niveau Groupe, et garantira l'émergence d'un langage commun. Enfin, le **Portail** d'accès client unifié aura pour objectifs de réaliser 20% des actes de commande et de vente en ligne.

✚ **L'Intégration des activités Réseaux et SI** Pour « adapter la réactivité du technique aux besoins du marché », c'est à dire, améliorer la qualité de service, augmenter la réactivité sur les dysfonctionnements techniques, améliorer les délais trop longs de mise sur le marché.

Ainsi, les entités en charge du déploiement (CIRA) et de l'exploitation du réseau et du SI (DOE) seront rattachées au management France. Pour simplifier et fluidifier les processus et notre réactivité par rapport à la concurrence, les plateformes de services France seront fonctionnellement dépendantes de la Direction France

✚ Pour renforcer la « Cohérence dans le découpage territorial et la gestion des bassins d'emploi » **les 26 DR passeront à 9 Directions Territoriales**, gérées par la **Direction des Actions territoriales**. Elles seront chargées du management des Unités Opérationnelles, responsables des bassins d'emploi et, grâce aux 30 Directeurs Régionaux conservés dans un but clairement déclaré de « lobbying », en relation plus étroite avec les collectivités locales

**Voilà par exemple comment serait composée la « maille » de l'unique DT (15 000 personnes tout de même) d'Île de France** : 3 Agences Entreprises, 4 Agences Distribution, 3 Agences Commerciales Home, 3 Centres Clients Orange et Renseignements, 5 Unités d'Intervention, 1 Unité d'Intervention Affaires, 1 Agence Pro! Souhaitons que les pièces qui composent ce patchwork s'harmonisent au final mieux que ce que n'en laisse présager le bâti actuel !

✚ **La Direction de l'Intervention**, enfin, « pour améliorer la qualité de service et le raccordement perçue par le client, rapprocher le réseau des services clients et mettre en place un réseau domestique intégré fixe et mobile France » comprendra **27 Unités d'Intervention**, aux aires d'intervention singulièrement élargies. Ces 27 Unités d'Intervention vont regrouper l'activité des 27 Unités d'Intervention Clients et des 27 Unités Réseaux Régionaux.

De même, **les 7 Unités de Pilotage Réseaux** créées vont regrouper les activités des 7 unités Réseau d'Orange France, les 7 pôles régionaux d'exploitation d'orange France, les pôles Planification Programmation Ingénierie des URS.

**Il apparaît donc que le mouvement de balancier s'inverse une nouvelle fois et que la structure de décision redevient la plus courte possible.**

S'il est vrai que « l'autonomie » de l'organisation précédente avait parfois le désavantage de favoriser la propension d'aucuns à réagir en « village gaulois » la nouvelle proposition d'organisation s'apparente fort à un « centralisme démocratique » à la soviétique.

Et dans ce cas, n'est-ce pas, il est beaucoup plus simple d'avoir 11 têtes en face de soi plutôt que 30 « individualités » bien campées sur leur positions.

**Une réorganisation inachevée et qui oblige à d'autres :**

► **Inachevée**, parce qu'on nous parle de fusion de marque, mais qu'on ne fusionne pas les entreprises (à baronnies différentes, statuts séparés ?) :

Ainsi, **Equant et France Télécom** ne sont toujours pas fusionnés. **Etrali et Globecast**, sous la marque **Orange Business Services** sont toujours en filiale et ont donc des structures juridiques et des statuts distincts. **Orange Distribution** n'est toujours pas intégrée mais ce sont eux qui animent nos boutiques...

**Le service marketing d'Orange France et le service marketing home** ne seront pas sous la même direction hiérarchique, et l'on continuera de subir des groupes de travail qui n'auront de « fonctionnement transverse » que le nom. Rappelons par ailleurs à nos dirigeants, très peu au fait du droit des sociétés, qu'ils auraient tout intérêt à contractualiser les prêts de compétences entre les 2 sociétés anonymes Orange et FT, sous peine de risquer une amende pour « délit de marchandage »...

► **Une réorganisation qui en oblige d'autres...** La création des UI va en forcer beaucoup à modifier leur méthode et organisation de travail au risque de perdre en motivation et efficacité. Mais le plus grave, c'est que la réduction des effectifs va augmenter la difficulté de certains sites à atteindre ou maintenir leur taille critique. Avec en corollaire à terme, le risque de suppression du site.

**Une personne sur 5 en sera affectée !**

Enfin, la suppression du CFC va entériner la disparition de la mobilité ascendante, et plus personne ne voudra/pourra partir. Pendant 5 ans gageons que les barons et les vicomtes ainsi « immobilisés », risquent de se livrer une guerre sans merci pour maintenir le chiffre de leurs effectifs et conserver leur pré carré!

**Nos différents participants aux CE, CCE et Comité Groupe nous font régulièrement part de leur analyse des documents remis à ces instances. Il nous apparaît important de regretter :**

✚ les **contradictions** entre au moins 2 approches (CE et CCE) et l'opacité des documents qui rend impossible la lecture croisée des affectations fonctionnelles et chiffrées, entre l'avant et l'après,

✚ l'**absence** de données sur le nombre et l'impact financier des réductions d'effectifs des Directions nationales,

✚ les **consignes** données aux managers de proximité, consignes qui ont pour objectif de transformer les "mobilités à l'initiative de l'entreprise", et donc vues obligatoirement par les CE, par des mobilités officiellement "à l'initiative" des salariés,

✚ L'**absence** de prise en compte de la sous-traitance en personnel qui représente pourtant 10 000 emplois temps plein, le manque de précision pour en diminuer le nombre au profit par exemple du personnel interne FT que l'on pourrait former et l'absence d'une vision globale de l'évolution du personnel, interne et externe.

**Et enfin, de poser la question de la fiabilité générale de la démarche et des documents !**

**Info CCE :** (par Sébastien Crozier, élu CCE)**Une regrettable absence de vision !**

Le CCE s'est réuni les 11, 12, 24 et 25 avril... Au programme de ces 4 jours :

✚ La consultation du CCE sur l'accord du GPEC, au final signé par une seule OS (cf. page 1, le fait du mois),

✚ La consultation sur l'absorption de SDR, société de 50 personnes détenue à 100%, rassemblant 10 boutiques parisiennes rachetées à Fnac Télécom. Son statut de filiale n'était que le vestige d'une opération trouble, ayant déclenché un scandale et conduite par un baron toujours en poste ! La CFE-CGC en réclamait l'absorption depuis longtemps. C'est chose faite : Vote favorable à l'unanimité.

✚ La consultation sur la réorganisation de la publiphonie et de la distribution du pré-payé. L'échec de la politique marketing de la direction, dénoncé dans la Lettre Syndicale d'avril, et entre autre concrétisé par le refus des baronnies de fusionner la Mobicarte et la carte-prépayée de FT, conduit à supprimer des emplois dans la vente de ces produits qui représentent tout de même plus de 350 millions d'euros de CA.

✚ La consultation sur les politiques de l'emploi concernant les temps partiels et l'apprentissage, où la Direction utilise de plus en plus de salariés en situation précaire et à moindre coût. Ce n'est assurément pas ainsi que la qualité de la relation avec nos clients sera assurée.

✚ La consultation sur les comptes 2005 de FT SA. Un panorama édifiant de la « financiarisation » de notre entreprise qui met en lumière le caractère incantatoire du discours de la Direction. Le CA s'effondre (en raison de la cannibalisation des produits Orange) mais les bénéfices progressent !

✚ La consultation sur l'affectation du 1% du logement. L'opacité quant à la destination des 18 millions versés annuellement à l'organisme Astria (ex-OCIL) choisi par FT, a conduit la CFE-CGC à proposer une motion condamnant la Direction et demandant l'ouverture d'une commission d'enquête pour que toute la lumière soit faite. Les salariés sont aujourd'hui dans l'incapacité de bénéficier en toute transparence de ces prestations.

✚ **Le point le plus important :** la poursuite de l'examen sur la réorganisation « Zone France », abordé par Louis-Pierre Wenes. Quelques nouvelles informations :

► la création de la Direction de l'Intervention regroupant UIC et URR (et non son rattachement à ROSI France comme annoncé précédemment),

► 700 cadres sur le carreau en situation de mobilité forcée,

► Malgré les démentis de la direction, l'apparition en filigrane des restructurations à venir sur le marché entreprise : regroupement des AE sous l'autorité de DCE et futur rattachement à SCE ?

Enfin, la Direction a du s'expliquer sur un sous-traitant qui a déjà défrayé la chronique (cf. pages centrales) et qui cette fois, a été surpris à couper la base des poteaux (en totale violation des règles de sécurité) pour les planter moins profondément, ce qui a entraîné leur chute quelques temps après !

**La CFE CGC, remporte le secrétariat du CE de SCE!**

C'est une très belle victoire institutionnelle et syndicale et nous remercions les élus des organisations syndicales qui nous ont apporté leur confiance particulièrement importante dans la période actuelle, où la direction est incapable d'enrayer la baisse du chiffre d'affaires de la Branche Entreprise ; La CFE-CGC fera plus que jamais sa priorité de la défense de l'emploi et des salaires. Ainsi, les élus de la CFE-CGC sont particulièrement choqués par la baisse de près de 4% des salaires moyens (à périmètre constant) entre 2004 et 2005, alors que dans la même période les profits du groupe ont augmenté de 89%. La CFE-CGC rappelle qu'1% des bénéfices c'est seulement 1% de la masse salariale de FT SA.

Les élus CFE-CGC dénoncent également le refus de la direction de verser les montants dus au titre de la Loi pour les A S C, en particulier dans le contexte d'intégration des salariés issus de Transpac, empêchant ainsi la mise en place d'une politique digne de la grande entreprise que nous sommes !

**24h/24 et 7j/7,  
pour connaître vos droits,  
ou demander de l'aide**

**Ligne S.O.S SALARIES**

**N° Indigo 0 825 057 241**

0,15 € TTC / MN

Cette lettre est éditée par la  
Section CFE-CGC de France Télécom SA.

Responsable de la publication :

Jean Pierre Forbé

Coordination éditoriale :

Frédérique Limido. Tel : 01 56 66 74 59

Pour recevoir cette lettre par voie  
électronique, écrivez à :

Frederique.limido@francetelecom.com

Comité éditorial :

Pierre Morville,

Jean-Louis Bally, Régis Garreau,

Patrice Seurin, Pascal Mériaux

Sébastien Crozier...